

REUNION du 5 Avril 1959

COMMUNE DE ROYAN

OBJET :

Autorisation à
défendre dans
une instance en
référé.

Le cinq Avril mil neuf cent cinquante neuf à dix heures quarante cinq, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 2 Avril 1959.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Bronusseau, Etcheber Biscaye, Flahaut, Reix, Berland, Buillaud, Mongrand, Lamouche, Fontanille Massé, Lanoue, Mouchot, Lanussé, Pouget, Menant, Bouchet, Galland, Bujard Barreau, Gachet, Chamboulan, Bétous, Melle Fouché

590114
Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Lamouche ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Maire signale au Conseil que le seul objet de cette réunion est d'autoriser le Maire à défendre dans une instance en référé introduite par la Société Anonyme des Casinos de Royan.

Autorisation à défendre dans une instance en référé

Le Conseil Municipal

Vu la décision de la Délégation Spéciale de la Ville de Royan en date du 16 Février 1959 approuvée par M. le Préfet de la Charente-Maritime le 24 Février 1959 portant constitution et transmission pour approbation des dossiers concernant l'adjudication ou la mise au concours de travaux des différents corps d'Etat concernant la reconstruction du Casino Municipal.

Vu la décision de la délégation Spéciale de la Ville de Royan en date du 24 Février 1959 approuvée par M. le Préfet de la Charente-Maritime, le 4 Mars 1959 ordonnant l'adjudication ou la mise au concours de travaux des différents corps d'Etat concernant la reconstruction du Casino Municipal.

Vu la décision de la délégation spéciale de la Ville de Royan en date du 24 Février 1959 approuvée par M. le Préfet de la Charente-Maritime le 4 Mars 1959 ordonnant l'adjudication ou la mise au concours desdits travaux et fixant au Jeudi 16 Avril 1959 la date de l'ouverture des plis,

Vu l'ordonnance de M. le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 24 Mars 1959 ordonnant la notification au Maire de Royan de la copie d'un mémoire de la Société Anonyme des Casinos de Royan enregistré au Greffe le 23 Mars 1959 tendant à faire prononcer par référé l'annulation de la mise en adjudication de travaux concernant la reconstruction du Casino Municipal

décide

- d'autoriser le Maire de Royan à défendre à l'instance en référé introduite par la Société des Casinos de Royan devant le Tribunal Administratif suivant mémoire enregistré au Greffe le 23 Mars 1959 et de mandater à cet effet les avocats de la Ville, Me Célice, avocat au Conseil d'Etat et Me Siré, avocat à la Cour de Bordeaux.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,



VU

LA ROCHELLE le 11 avril 1959

LE PREFET
signé:illisible

Pour copie conforme
MAIRIE DE ROYAN, le 15 Avril 1959



Pr le Maire
Adjoint Délégué,

M. Matras
M. MATRAS